

Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

lecteurs ; mais ces derniers, il faut le dire à leur honneur, en usent largement.

2. Quelques instituteurs sont un peu négligents dans l'envoi des rapports mensuels. Ceux-ci doivent arriver à M. l'inspecteur du 1^{er} au 10 de chaque mois. Les rapports même des écoles de gymnastique et de perfectionnement ne sont pas toujours faits assez tôt ; ce qui amène un grand retard dans la répartition des primes. Tous les rapports de l'instituteur doivent être signés par lui.

3. Dans les rapports mensuels, il faut avoir soin d'indiquer si les parents ont été prévenus de l'absence illégitime de leur enfant. Quelques instituteurs ont parfois une situation un peu tendue avec les parents de leurs élèves pour ne les avoir pas avisés de l'absence de leurs enfants. Règle générale, avisons les parents ou tuteurs des élèves.

4. Dans les registres d'absences il faut indiquer les permissions accordées par la commission d'école ; l'instituteur ne doit accorder lui-même aucun congé abusif. Il n'y a qu'à consulter à ce sujet la circulaire de la Direction de l'Instruction publique du 15 octobre 1882. Maintenant que les absences illégitimes sont punies sévèrement, on s'efforce de les mettre sur le compte de maladie. C'est du devoir de l'instituteur de les contrôler.

5. Dans les lettres adressées à l'administration, soit à la Direction, soit à l'inspecteur d'arrondissement scolaire, soit à la Préfecture, il faut *toujours* mettre le lieu et la date en tête de la lettre, cette précaution évite une perte de temps en cas de recherches ; d'autre part, on ne risque pas d'oublier la date, ce qui a lieu parfois. Tout instituteur qui à l'avenir omettra dans ses lettres quelque chose d'essentiel : date, lieu de domicile, etc., ou négligera le style et l'orthographe, verra sa lettre lui revenir avec prière de la revoir.

7. Lorsqu'un élève est dispensé de l'école par le médecin, pour cas de maladie, on ne fera pas entrer en ligne de compte pour toute l'école les absences de cet élève, mais on les inscrira dans la marge réservée aux observations, afin de les consigner sur le livret-certificat individuel et dans le rapport annuel.

6. L'écriture tend à baisser, chez nous. On fait partout usage dans nos écoles, soit des modèles Ducotterd, soit des cahiers Godchaux, Rollin, etc ¹. Alors même que les enfants ont devant eux un modèle, le même modèle doit être écrit à la planche noire, avec soin. Le maître profitera de ces exercices nous donner toutes les directions et explications nécessaires. Les classes dans lesquelles on fait usage du tableau noir présentent une meilleure écriture que celles où l'on s'obstine à laisser de côté ce moyen.

Vous trouverez peut-être, Monsieur le Rédacteur, cette lettre bien longue, veuillez l'attribuer à l'importance du sujet.

Recevez, etc.

GENOUD,
instituteur, secrétaire.

BIBLIOGRAPHIES

I

Enseignement du calcul à l'école élémentaire, par M^{me} BARTH-DROZ. Lausanne, Imer et Payot, libraires-éditeurs, 1883. 170 p.

On ne saurait que louer la méthode suivie dans ce manuel. On y parle d'abord aux sens de l'enfant, par l'intuition pour arriver plus

¹ Ces cahiers préparés Godchaux et Rollin, sont interdits dans les écoles de tout le canton, en suite d'une décision de l'autorité supérieure.

facilement à son intelligence. Les exercices sont nombreux, bien gradués et choisis avec discernement parmi les objets qui sont connus du jeune âge.

L'auteur fait avec les commençants représenter les nombres au tableau noir par des traits, des triangles, des points, des zéros. De cette manière, l'enfant opère d'abord sur des objets concrets ; c'est rationnel. Mais M^{me} Barth-Droz tarde trop, à mon avis, à faire connaître les chiffres à l'élève. Dès que celui-ci possède la numération jusqu'à dix et a fait des exercices variés avec ces premiers nombres, on peut lui apprendre l'usage des signes conventionnels employés dans le calcul écrit. Il y aurait du temps gagné.

Malgré ce léger défaut, l'*Enseignement du calcul* des nombres jusqu'à 20 est recommandable. L'instituteur qui l'emploiera marchera avec ses jeunes élèves un peu lentement il est vrai ; mais sûrement, ce qui est l'essentiel.

II

Le secret de la Franc-Maçonnerie, par Mgr Armand-Joseph Fava, Evêque de Grenoble. 1 beau volume in-8^o de 330 pages. — Bruges, Imprimerie Saint-Augustin, prix : 4 fr.

Tel est le titre d'un livre bien intéressant, surtout pour ceux de nos lecteurs qui étudient l'histoire et s'occupent particulièrement de l'histoire de l'Eglise. Voici la juste appréciation que porte sur cet important ouvrage la *Semaine religieuse* de Cambrai.

« L'éminent auteur de cet ouvrage étudie, depuis plus de trente ans, la Franc-Maçonnerie ; il a suivi ses origines et ses développements à travers les siècles, ses écrits depuis les livres de son fondateur jusqu'aux journaux de ses vulgarisateurs d'aujourd'hui, ses agissements en Europe, en Afrique et en Amérique où il l'a vu fonctionner : il a saisi son secret et, d'une main audacieuse, il le dévoile.

« Le secret de la Franc-Maçonnerie, c'est la destruction du christianisme, qu'elle veut remplacer par le rationalisme.

« Tout d'abord Mgr Fava établit à l'aide des documents les plus complets, que la Franc-Maçonnerie ne remonte ni à Salomon, ni aux Manichéens, ni aux Albigeois, ni aux Templiers, mais à l'Italien Fauste Socin, hérésiarque du XVI^e siècle, et il montre ensuite cette secte déchirant la Pologne ; s'essayant avec Cromwell, en Angleterre au renversement de l'Eglise et de l'Etat ; préparant son œuvre au XVIII^e siècle, avec Voltaire, d'Aranda, Pombal, Tannucci, Choiseul et beaucoup d'autres ; s'organisant avec l'Allemand Adam Weishaupt, qui unit l'illuminisme à la Maçonnerie. Armé de témoignages inconnus jusqu'ici, il prouve d'une manière irrécusable que la révolution française et toutes les tentatives contre le trône et l'autel sont l'œuvre de la Franc-Maçonnerie

« Après avoir étudié la Maçonnerie dans les faits et dans les écrits de ses adeptes, Mgr Fava en montre toute la malice au point de vue doctrinal. Elle en est arrivée au panthéisme, qui est subversif de toute religion, de tout gouvernement, de toute propriété, qui pousse au suicide, à la destruction et à cette effroyable doctrine du *Nihilisme* qui, de la Russie, commence à infecter le centre de l'Europe.

« Dans cet exposé doctrinal l'argumentation serrée n'exclut pas l'éloquence, et le sérieux du sujet n'empêche point le livre d'être très intéressant.

« L'ouvrage fait partie de la bibliothèque des familles éditée par la Société Saint-Augustin et dont l'éloge n'est plus à faire. »